

AVIS



Plan régional en faveur de la culture et du patrimoine 2021-2027

OCTOBRE 2022



Le CESER en quelques mots...

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional, appelé CESER est issu de la loi de 1972 portant création des Régions.

Assemblée consultative, il s'agit de la deuxième institution régionale, formant avec le Conseil régional « LA REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES »

Le CESER a pour principale mission d'informer et d'éclairer le conseil régional sur les enjeux et conséquences économiques, sociales et environnementales des politiques régionales, et de contribuer au suivi et à l'évaluation des politiques publiques.

L'assemblée du CESER Auvergne-Rhône-Alpes compte 190 conseillers issus de 4 collèges, représentant :

- Les entreprises et activités professionnelles non salariées
- Les organisations syndicales de salariés
- Des organismes et des associations
- Des personnalités qualifiées (choisies et nommées par le Préfet de région).

Proposés par leur organisme d'origine et nommés par le Préfet pour un mandat de 6 ans, ils constituent la société civile organisée.

Le CESER émet des avis (saisines), des contributions (autosaisines), et intervient dans de nombreux domaines tels que l'emploi, l'innovation, la transition énergétique, la formation, la recherche, le sport, les finances, ou tout autre thème sur lesquels il lui semble opportun de se prononcer.

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes puise sa force dans les valeurs de la diversité, de l'écoute et de l'échange. Cette richesse lui permet de rendre des avis décisifs, fruit d'un travail collectif.



Préambule

Le CESER rend ici un avis en réponse à la saisine du Conseil régional sur sa nouvelle feuille de route en matière de culture et de patrimoine 2021-2027.

La Culture est une préoccupation constante du CESER

Le CESER se saisit régulièrement de sujets relevant du champ de la culture et a à cœur de prendre une part active aux réflexions sur les nombreux enjeux liés à la culture et aux politiques culturelles.

En 2017, le CESER a produit une contribution qui porte sur les festivals qui ont par ailleurs fait l'objet d'un engagement fort du conseil régional lors du précédent mandat. En 2019, le CESER a produit une contribution sur le rôle du numérique dans l'accès à la culture pour les publics les plus éloignés. Les enjeux posés par cette contribution résonnent, en de nombreux points, avec les priorités du nouveau plan régional.

Plus récemment, le CESER s'est auto-saisi d'un nouveau sujet Culture, en lien avec la notion de droits culturels.

Ainsi, le CESER ne peut que saluer l'engagement renouvelé de l'exécutif régional en faveur de la culture et du patrimoine et la proposition d'une nouvelle feuille de route pour l'exercice en cours.

Celle-ci place le rééquilibrage des territoires, l'accès à la culture pour tous et partout, au cœur de la nouvelle stratégie régionale. Dans son avis, le CESER en prend acte et formule quelques propositions de nature à consolider certaines ambitions contenues dans le plan régional, à renforcer le dialogue entre la Région avec les acteurs du monde culturel.

Parce que la culture, dans toute sa diversité et dans toutes ses expressions, est un élément de lien, de rassemblement, de ressourcement, d'ouverture et de créativité, qui peut accompagner les individus et les sociétés, et leur permettre de vivre mieux, le CESER, fort de ses 190 conseillers issus de la Société civile, suivra avec intérêt le déploiement de cette politique.

Antoine QUADRINI, Président du CESER Auvergne-Rhône-Alpes

AVIS

2022-21



Présidente de la commission 7

Mme Marie-Christine PLASSE



Introduction	7
Un plan régional 2021 - 2027 en faveur de la culture et du patrimoine volontariste.....	8
Observations générales.....	8
Architecture de la nouvelle politique régionale.....	9
Les observations du CESER.....	II
Observations d'ordre général.....	II
▶ Sur la priorisation des actions	11
▶ Sur l'évaluation et les éléments de bilan de la période 2017-2021.....	11
▶ Sur la volonté de rééquilibrage et d'équité territoriale.....	12
▶ Sur des thématiques à ne pas oublier	12
▶ Sur les sujets évoqués mais peu développés.....	12
▶ Sur le partenariat, le dialogue et la concertation	13
Observations ciblées.....	13
▶ Sur la culture pour tous.....	13
▶ Sur les grands projets et grands événements.....	13
▶ Sur les publics prioritaires.....	13



SOMMAIRE

Les propositions du CESER	14
Conclusion	16
Annexe.....	17
Annexe 1 Lettre de saisine	17
Glossaire	18
Contributeurs	19
Remerciements	21
Déclaration des groupes.....	22
Résultats des votes.....	25
Contacts.....	32



Introduction

Par courrier en date du 07 octobre 2022, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a été saisi par le Président du Conseil régional pour émettre un avis sur le nouveau plan régional en faveur de la culture et du patrimoine, pour la période 2021-2027 qui sera soumise au Conseil Régional lors de son Assemblée plénière du 20 octobre 2022. Le CESER remercie la vice-présidente et les services de s'être rendus disponibles pour une audition.

Cette saisine obligatoire intervient après la crise sanitaire liée au COVID 19 durant laquelle le secteur de la culture a bénéficié, au même titre que d'autres secteurs, d'aides directes et indirectes de la part de l'Etat et de la Région.

Le plan Culture et Patrimoine est l'opportunité pour la Région d'affirmer et d'explicitier ses orientations et ses priorités en ces domaines. Il est aussi l'occasion pour la société civile organisée de se prononcer sur la nouvelle politique régionale qui sera conduite sur le temps du mandat en cours.

Par ailleurs, conscient des enjeux en matière culturelle, le CESER a formulé un vœu en juillet 2022, dans lequel il émettait le souhait de contribuer à la définition de la politique régionale, et rappelait l'importance qu'il accorde au dialogue avec les acteurs culturels.



Un plan régional 2021 - 2027 en faveur de la culture et du patrimoine volontariste.

Observations générales

- La délibération-cadre présente les très nombreux champs des politiques culturelles dont le patrimoine, le spectacle vivant, les grands projets culturels, la diffusion culturelle ou encore, les industries culturelles et créatives. La culture y est par ailleurs appréhendée sous des angles variés : celui du rééquilibrage territorial, de la réduction des inégalités d'accès, du développement économique et touristique, du soutien à des filières porteuses en matière économique et d'emplois.
- Cette délibération expose les principales priorités en matière de politique culturelle : irriguer tous les territoires et aller vers tous les publics.
- Elle est l'occasion d'affirmer la volonté d'inscrire dans la politique culturelle et patrimoniale un certain nombre de priorités transversales : diminution de l'empreinte écologique, égalité professionnelle et parité, soutien aux personnes en situation de handicap, aux personnes âgées et hospitalisées.
- Cette délibération entend inscrire les politiques culturelles dans le champ plus large des politiques régionales comme l'aménagement du territoire (avec l'intégration d'un dispositif en faveur du spectacle vivant, « Scène en territoires » à un contrat territorial), le développement économique, la santé ou encore à l'échelle internationale.
- La Région entend répondre par sa politique à des enjeux nouveaux liés aux conséquences de la crise COVID et à d'autres évolutions, d'ampleur, plus structurelles, qui bouleversent le monde de la culture (numérisation et développement des plateformes, reconquête des publics,...).

Architecture de la nouvelle politique régionale

• Architecture du plan régional

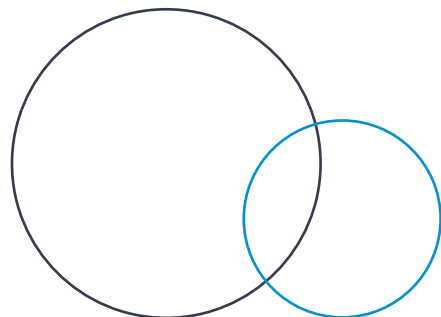
La Région propose quatre « axes stratégiques et prioritaires » qui sous-tendront son action : intervention en faveur du rééquilibrage territorial et pour l'égal accès des habitants à la culture ; développement de passerelles entre création et lieux patrimoniaux que le CESER avait appelé de ses vœux dans son avis n° 2017-11; dynamisation de l'économie de la culture et du patrimoine; soutien à la création.

Ces grandes priorités seront déclinées au travers de 5 politiques sectorielles qui constitueront les axes d'intervention des politiques régionales :

1. Les grands projets et les grands événements culturels ;
2. L'éducation artistique et culturelle ;
3. Le spectacle vivant ;
4. Les industries culturelles et créatives ;
5. L'inventaire, les patrimoines culturels et les arts plastiques.

• Observations sur le plan régional

- une forme d'équilibre entre les différentes dimensions de la culture est recherchée,
- les politiques sectorielles s'inscrivent pour partie dans la continuité de la politique 2017- 2021,
- la dimension patrimoniale continue d'imprégner fortement et de façon transversale les politiques sectorielles régionales en matière de culture. Dans son avis n° 2017-11, le CESER encourageait la Région à « ne pas scinder son approche entre politiques patrimoniales d'un côté et culturelles de l'autre ». L'on peut noter un pas dans cette direction notamment dans le point visant à « dynamiser la politique en faveur des arts plastiques et décloisonner création et patrimoine », qui marque une volonté renforcée de créer des passerelles.
- La délibération introduit par ailleurs de nouveaux dispositifs comme les « Scènes en territoire » ou encore le fonds d'innovation pour le numérique et l'écologie, en lien avec la volonté de soutenir le spectacle vivant et de prendre en compte les enjeux liés à la numérisation.







Les observations du CESER

Cette délibération-cadre témoigne de la volonté de la Région de se saisir du sujet de la culture et de conduire une politique volontariste, reflet d'une vision régionale spécifique.

Observations d'ordre général

► Sur la priorisation des actions

La délibération-cadre présentée est foisonnante et embrasse tous les champs de l'action culturelle au risque parfois de donner le sentiment d'une juxtaposition de dispositifs.

► Sur l'évaluation et les éléments de bilan de la période 2017-2021

La Région indique que « les promesses ont été tenues au précédent mandat » en matière de politique culturelle et du patrimoine. L'objectif de la Région en 2017 était d'aboutir à « l'harmonisation des politiques culturelles conduites à l'échelle du territoire des deux ex-Régions et de procéder un premier niveau de rééquilibrage territorial ». La délibération indique que 350 M€ ont été consacrés à cette politique sur le mandat précédent, à travers trois grands types d'intervention : le soutien aux filières, le soutien aux grands projets culturels et le soutien aux festivals. Ces affirmations auraient gagné à être assorties d'éléments annexes à la présente délibération - *ventilation financière annuelle par priorité, par territoire, par type de projet.*

► Sur la volonté de rééquilibrage et d'équité territoriale

Une des grandes priorités politiques de la Région est de soutenir les territoires les moins dotés et favoriser l'accès de tous à la culture, dans un souci d'équité et de rééquilibrage.

Le rapport proposé par la Région semble différencier métropoles et territoires ruraux, ce qui appelle de la part du CESER différentes observations : notamment, le critère de la surface occupée par les territoires métropolitains pourrait être combiné avec le nombre d'habitants, ou la part d'habitants « empêchés » (ces derniers se trouvent sur les territoires métropolitains comme en périphérie).

De plus, cette volonté de rééquilibrage ne doit pas avoir pour conséquence de couper les liens entre la Région, l'Etat, les territoires et les grandes institutions culturelles, très majoritairement implantées dans les métropoles. Ainsi, il conviendrait de veiller aux conditions d'un dialogue continu qui permette de coordonner les actions, de répondre aux besoins des populations et d'imaginer de nouvelles modalités d'« aller vers ».

► Sur des thématiques à ne pas oublier

Le théâtre et la « culture scientifique et technique »

Le théâtre, la « culture scientifique et technique », les arts plastiques et les musiques actuelles ainsi que les aspects de formation et de professionnalisation étaient pointés comme absents dans l'avis rendu par le CESER en 2017. Les arts plastiques et musiques actuelles sont désormais intégrés dans la

politique exposée dans le document de 2022. Par contre, le théâtre, la « culture scientifique et technique » ne sont pas identifiés en tant que tels. Or, la culture scientifique et technique est un levier et un vecteur de la diffusion de la culture partout et pour tous. Elle fait déjà partie de la programmation d'un certain nombre de structures culturelles et éducatives, comme les muséums d'histoire naturelle. Le CESER se permet de renvoyer à ses travaux « Soutien aux festivals régionaux pour un impact durable » (mars 2017).

L'intergénérationnel

La culture est en soi facteur et produit de la transmission entre générations. N'y a-t-il pas une voie à imaginer vers la création et la pérennisation de liens entre jeunes et aînés, comme cela se passe par exemple dans les fanfares et harmonies en milieu rural, un peu dans les Ehpad, et qui mériterait peut-être d'être davantage accompagnée, surtout avec les problématiques liées au grand âge ?

L'éducation populaire et la médiation culturelle

Les fédérations d'éducation populaire pourraient être utilement citées du fait de leur contribution au développement des pratiques artistiques et culturelles.

► Sur les sujets évoqués mais peu développés

Le numérique

S'il est évoqué à plusieurs reprises, le numérique aurait mérité de plus amples développements notamment sur les bouleversements qu'il induit et sur les solutions qu'il peut apporter aux enjeux de reconquête, de création, de diffusion et d'équité territoriale.

Le CESER se permet de renvoyer à sa contribution intitulée "Pratiques culturelles et sportives : le numérique, une réponse pour les publics éloignés" (novembre 2019). Ces travaux traitent notamment des apports du numérique au domaine de la culture (et du sport) et de la question de l'apport effectif de ces nouveaux outils pour atteindre les publics éloignés.

La formation et la professionnalisation des acteurs culturels

Elles représentent un enjeu majeur pour la qualité des offres culturelles, la durabilité des projets artistiques et culturels et la stabilité des emplois. L'avis du CESER avait déjà pointé ce manque en 2017. Cet enjeu pourrait faire l'objet d'une démarche transversale et être intégré à certains schémas régionaux comme le CPRDFOP.

La création

La création est vitale pour renouveler les formes culturelles et réinventer le langage qui peut dire les évolutions de la société. Si la création donne lieu à des développements intéressants dans la partie consacrée aux industries culturelles et créatives, elle aurait pu être détaillée aussi pour les autres branches artistiques : Spectacle vivant, arts plastiques, par exemple.

L'Éducation Culturelle et Artistique

La dimension éducative d'une politique culturelle est fondamentale pour faire accéder les habitants à la culture. Il apparaît important de veiller à la bonne articulation avec l'éducation nationale mais aussi avec les acteurs de l'éducation dite non formelle.

► Sur le partenariat, le dialogue et la concertation

Dans la mesure où la culture est une compétence partagée ; dans la mesure où la Région affirme sa volonté de conduire une politique singulière, il paraît indispensable d'organiser le dialogue et la concertation au niveau régional, avec l'ensemble des parties prenantes : État, Région, départements, EPCI, Métropoles mais aussi acteurs culturels et publics.

Le dialogue doit favoriser la recherche de complémentarité, permettre d'unir les efforts, contribuer à identifier les besoins et pallier les manques, cela, au bénéfice des territoires, des habitants et des acteurs culturels.

Observations ciblées

► Sur la culture pour tous

Les modalités d'« aller vers » sont peu développées notamment les liens et passerelles envisagées entre les grandes institutions culturelles et les territoires. **Les modalités d'identification des besoins et aspirations des populations gagneraient à être précisées.** Le CESER pointe également l'importance de travailler sur les modalités du « faire venir ».

► Sur les grands projets et grands événements

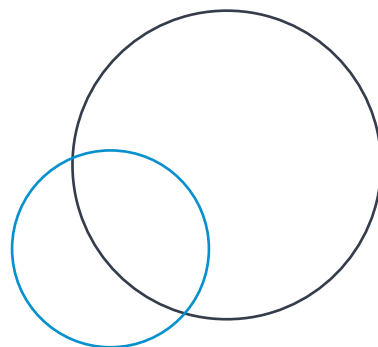
La Région a pré-identifié les cinq grands projets ou grands événements qu'elle soutiendra sur la durée de la mandature. Il s'agit de projets à forte dimension patrimoniale, de valorisation et de dynamisation des petites communes. Ce ciblage a la vertu de concentrer les

moyens financiers disponibles et permet d'inscrire l'intervention de la Région dans la durée. La contrepartie demandée de mise en œuvre de projets d'établissements au service des territoires et des habitants va dans le sens de la dynamisation culturelle des territoires. **Une des finalités de ces lieux doit aussi être l'accueil d'œuvres et d'artistes, la rencontre et le partage avec le public.**

Par ailleurs, certains grands projets patrimoniaux soutenus dans le cadre d'autres politiques régionales, comme le grand projet de développement du musée de Gergovie (inscrit dans le Document d'Orientations Budgétaires pour 2023), auraient mérité d'être cités dans le présent document pour donner à voir la cohérence d'ensemble de la politique « grands projets » de la Région.

► Sur les publics prioritaires

Les lycéens et apprentis, publics prioritaires de la Région, mais aussi les personnes en situation de handicap, les personnes âgées et hospitalisées, sont évoqués à plusieurs reprises dans le document. **Une présentation des objectifs et actions par type de public aurait permis de rendre plus visible et lisible l'action régionale envisagée et de renforcer le propos sur l'ambition de donner accès à la culture pour tous.**





03

Les propositions du CESER

1. Faire une place dans la délibération cadre aux notions suivantes, qui recouvrent des valeurs de référence de la démocratisation culturelle et complèteraient la préoccupation de l'exécutif régional d'offrir un accès à la culture à tous, partout : excellence culturelle, " culture scientifique et technique ", intergénérationnel, éducation populaire et médiation culturelle.

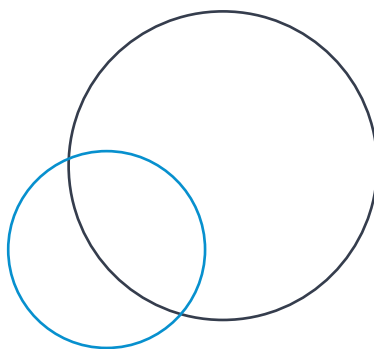
2. Introduire dans la délibération **une mention sur la contractualisation pluriannuelle avec les opérateurs**. La programmation culturelle se faisant inévitablement sur plusieurs années, il est nécessaire de donner de la visibilité aux structures et de sécuriser les projets. Le conventionnement pluriannuel doit pouvoir être mobilisé dès que cela est possible. Il permettrait par ailleurs de s'accorder sur les attendus réciproques.

Une vigilance doit toutefois être portée aux conséquences de certains modes de financement qui pourront être mis en place, comme les appels à projet. Ces derniers peuvent notamment induire une relation descendante et prescriptive et ainsi, limiter les marges créatives et les propositions émanant des territoires.

3. Accompagner le déploiement de cette nouvelle politique régionale d'une démarche évaluative (évaluations ex-post, bilans à mi-parcours), et l'inscrire dans la délibération. Cette démarche permettrait de réorienter, chemin faisant et au besoin, la politique et les dispositifs soutenus, mais aussi de valoriser le travail accompli et les résultats obtenus en fin de mandat. Des évaluations de chaque politique sectorielle seraient un plus.

4. **Mettre en place une instance de gouvernance régionale pour la Culture et le Patrimoine** regroupant l'ensemble des parties prenantes. Etat, Départements, EPCI, Métropoles, acteurs culturels, et publics, qui permette de partager les grandes orientations pour le territoire, d'échanger sur les actions conduites, de coordonner les interventions et de faire remonter les besoins.

5. **Associer le CESER**, en sa qualité d'organisation représentative de la société civile organisée, et au titre de ses missions fixées par le législateur d'appui à l'évaluation des politiques publiques, **aux instances de dialogue et aux instances d'évaluation** qui pourront être mises en place.





Conclusion

Le déploiement de cette délibération-cadre et la bonne mise en œuvre des objectifs fixés, dépendent en grande partie des dispositifs opérationnels qui seront effectivement définis, des critères qui présideront à la sélection des projets, et des enveloppes budgétaires qui seront effectivement allouées. Le CESER suivra avec attention le déploiement de cette délibération et les évaluations qui seront conduites.

Annexe I Lettre de saisine

R É P U B L I Q U E F R A N Ç A I S E



Le Président

Monsieur Antoine QUADRINI
Président
Conseil économique, social et
environnemental régional
8 rue Montrochet
CS 90051
69285 LYON CEDEX 02

Nos réf. : DARES22

Le Conseil régional, le 07 OCT. 2022

Monsieur le Président,

En référence aux articles L.4241-1 et L.4241-2 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur, par la présente, de saisir le Conseil économique, social et environnemental régional pour avis sur les rapports suivants :

- Budget supplémentaire pour l'exercice 2022,
- Débat d'orientations budgétaires pour l'exercice 2023,
- Contrat de plan État-Région 2021-2027 : investissement régional record pour les territoires d'Auvergne-Rhône-Alpes,
- Programmation FEADER 2023-2027,
- Plan régional en faveur de la culture et du patrimoine.

Ils seront examinés lors de l'Assemblée plénière des 20 et 21 octobre prochains. Les horaires de passage vous seront communiqués par la Direction des Assemblées.

Dans cette attente, je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de ma considération distinguée.



Laurent WAUQUIEZ

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Lyon
1 Esplanade François Mitterrand
CS 20033 — 69269 Lyon Cedex 2
Tél. 04 26 73 40 00 Fax. 04 26 73 42 18

Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes
Clermont-Ferrand
59 Boulevard Léon Jouhaux - CS 90706
63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
Tél. 04 73 31 85 85

auvergnerhonealpes.fr

Glossaire

CPRDFOP : Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles

EPCI : établissements publics de coopération intercommunale



GLOSSAIRE



CONTRIBUTEURS

Contributeurs

► Marie-Christine PLASSE

Présidente de la commission 7 « Jeunesse, sport, culture, éducation populaire et intergénérationnel » (collège 2)

► Laurent CARUANA

1^{er} vice-président – Référent de la commission

► Jean-Marc GUILHOT

Vice-président délégué, Président de la Conférence des présidents

Collège 1*

- BEZ Nicole (UNAPL/CNPL)
- BOISSELON Alain (UNICEM)
- BORTOLIN Alain (CCIR)
- CELMA Patrick (MEDEF)
- COR Chantal (CRA)
- DANANCHER Hugo (JEUNES AGRICULTEURS)
- JOUVANCEAU Pascale (U2P)

Collège 2*

- BARRAT Jean (CFDT)
- BISSON Bruno (UNSA)
- BOCHARD Frédéric (FO)
- CANET Fabrice (CGT)
- CARCELES Robert (CFE-CGC)
- DA COSTA Rosa (CGT)
- MORAIN Marie-Christine (CFDT)

Collège 3*

- AUBRY Marc (Mutualité)
- AUSSEDAT Philippe (Retraités)
- CHAMBA Cécile (JCE)
- COURIO Valérie (CRAJEP)
- DOYELLE Manon (Pers.qualifiée)
- GELAS Nadine (Pers.qualifiée)
- IMBERT Mélanie (FAGE)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées



CONTRIBUTEURS

Collège 1*

- PARAIRE Daniel (CCIR)
- RENIE Stanislas (CCIR)
- ROBERT Anne-Marie (UNAPL/CNPL)

Collège 2*

- MORISSE François (CFDT)
- PELLORCE Pascal (CGT)
- ROBERTO Sansoro (CFDT)
- ROUVEURE Gisèle (FO)
- TEMUR Hélène (FO)

Collège 3*

- JACOMY Bruno (ARAC)
- MANOLOGLOU Antoine (SYNDEAC)
- MARTIN Gérard (CINEMA)
- MASSAULT Christian (METIERS LIVRE)
- PLASSE Marie-Christine (CROS)
- RESCHE-RIGON Frédérique (FRAPNA)
- THOMAZET Loïc (HANDI SUP)
- VIGNAUD Béatrice (URAF)
- TORDJEMAN Zayet (PEEP)

* **Collège 1** : Représentants des entreprises et des activités professionnelles non salariées / **Collège 2** : Représentants des organisations syndicales de salariés les plus représentatives / **Collège 3** : Représentants des organismes et associations qui participent à la vie collective de la région et représentants des associations et fondations agissant dans le domaine de la protection de l'environnement et personnalités qualifiées, choisies en raison de leur compétence en matière d'environnement et de développement durable / **Collège 4** : Personnalités qualifiées

Remerciements

ROTKOPF Sophie, Vice-Présidente en charge de la Culture et du Patrimoine du Conseil régional

LAURENT-ROGOWSKI Chrystelle, Directrice du Conseil régional

RAMBAUD François, Directeur général adjoint du Conseil régional

Remerciements

Le CESER Auvergne-Rhône-Alpes remercie les personnes auditionnées dans le cadre de l'élaboration de cet avis.

Les conseillers approfondissent leurs connaissances en prenant appui notamment sur les auditions, les enquêtes, les débats menés dans le cadre de la commission ou du groupe de travail. De nombreuses personnalités sont entendues chaque année par l'assemblée, ces spécialistes délivrent ainsi leur savoir et leur expérience, ces échanges sont une grande richesse pour le CESER.

► INTERVENTION DE Nicole BEZ, Au nom du Collège 1

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers

Le collège 1 doit donner son avis sur le plan régional en faveur de la culture et du patrimoine.

En 2017 nous déplorions le délai laissé par le Conseil régional pour travailler sur la saisine concernant la politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine. En 2022 les choses ne se sont pas arrangées puisque nous avons eu à peine 7 jours pour nous prononcer sur la saisine !

A la lecture du projet nous ne pouvons qu'être d'accord sur les priorités affichées par la région. Nous saluons la portée ambitieuse de ce plan régional notamment en faveur des territoires isolés et des publics prioritaires.

Nous pouvons penser qu'il existera une continuité budgétaire avec le précédent plan, sanctuarisation voire augmentation.

Renforcer l'équité territoriale à la culture nous semble indispensable mais sans sacrifier la qualité.

Soutenir la création et faire venir des talents nouveaux semble judicieux mais sans toutefois perdre les talents existants.

Poursuivre l'accompagnement des patrimoines est indispensable et les enjeux économiques sont importants par la densité de notre patrimoine industriel et économique.

Une politique d'évaluation par territoire par projet serait utile pour suivre les effets du plan.

Sauf expression individuelle le collège 1 votera favorablement cet avis.

► INTERVENTION DE Robert CARCELES, Au nom du Collège 2

L'assemblée plénière du CESER est, une nouvelle fois, appelée à rendre des avis sur des sujets majeurs pour les habitantes et habitants de notre région.

Le CESER, instance de démocratie composée des acteurs de la société civile organisée, doit pouvoir être davantage associé, écouté, entendu par l'Exécutif régional et l'ensemble des collectivités territoriales dans ses préconisations, afin de contribuer à mieux répondre aux besoins des populations et des territoires

Or que constatons nous ? A l'instar de ce que nous avons déjà exprimé clairement, par exemple pour le plan de relocalisation industrielle, le CESER se retrouve, une fois encore contraint de travailler dans un calendrier extrêmement serré., incompatible avec la construction d'un avis argumenté et motivé.

Comment imaginer que nous soyons en capacité de rendre un avis solide, résultat d'une construction collective reflétant toute la richesse de la diversité du CESER, dans un délai aussi réduit ?

D'autres fonctionnements sont possibles, tels ceux de certaines régions d'associer et consulter leur CESER au fil de la construction de leur politique pour mieux prendre en compte la parole de la société civile. En Auvergne-Rhône-Alpes, nous ne pouvons compter que sur l'initiative de quelques commissions pour s'auto-saisir afin d'anticiper, comme nous l'avons fait pour le S.R.D.E.I.I et le S.R.E.S.R.I.

S'agissant du plan culture et patrimoine régional, la consultation du CESER aura reposé sur un bureau de la C7 le 11/10, une visio le 12/10 et une autre visio le lendemain ainsi que sur la transmission de documents le 08 octobre à 0H48, pour un avis à rendre ce jour en plénière.

Malgré le fait que les délais légaux soient formellement respectés, le fond et l'esprit de la consultation ne le sont pas. Un travail de qualité ne peut donc pas être produit. Ainsi, lassés de se prêter à cette apparence de démocratie les organisations signataires ne participeront pas aux votes.

Elles tiennent à remercier les chargés-e-s d'études pour le travail réalisé dans des conditions aussi dégradées et les assurent de leur soutien.

► INTERVENTION DE Bruno JACOMY, Au nom du Collège 3 et 4

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, chers collègues,

Avec la crise sanitaire que nous venons de vivre et la suite de graves événements internationaux actuels, les sociétés sont toutes contraintes de revoir leurs modes de vie et les populations se retrouvent face à de lourds problèmes, surtout pour les fractions les moins riches d'entre elles. Dans de tels contextes, on constate généralement que l'un des domaines qui se trouvent les plus affectés par des contraintes budgétaires et considérés comme secondaires est celui de la culture, dans sa plus grande variété. Et ceci alors même que cette culture est un élément de rassemblement, de ressourcement, d'ouverture et de créativité, tous éléments qui peuvent nous aider à surmonter les crises.


La présentation par le Conseil régional d'un plan en faveur de la culture et du patrimoine apparaît donc comme une volonté de poursuivre les initiatives déjà engagées par la « nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine », sur laquelle le CESER a rendu un avis en 2017.

L'avis que le CESER donne ce jour fait suite à une très récente saisine du Conseil régional. Malgré des délais impartis extrêmement serrés, on peut trouver dans cet avis le reflet des préoccupations de la société civile, dans ses composantes les plus variées. Le collège 3-4, représentant notamment la grande richesse du monde associatif, ne peut qu'approuver la majorité des observations faites, et tient à insister sur certains points.

Comme cela est précisé dans l'avis du CESER, le patrimoine apparaît souvent comme le socle sur lequel repose la politique culturelle de la Région. Certes, il est le témoin tangible de la permanence des valeurs d'une société, dans ses réalisations les plus remarquables ou les plus modestes, matérielles ou immatérielles. Mais le patrimoine ne prend son sens que lorsqu'il représente et permet la transmission de valeurs humaines, de courants artistiques, de traces de l'histoire des hommes et des femmes — y compris les plus fragiles et les plus douloureuses — qui ont forgé le monde où l'on vit. C'est pourquoi le soutien à la pérennité des structures culturelles, quelles qu'elles soient, est indispensable à la réussite d'un plan ambitieux de développement culturel.

Le plan Culture et Patrimoine proposé par le Conseil régional expose d'emblée une priorité claire : « agir pour la culture et le patrimoine pour tous, partout sur le territoire ». Cette déclaration politique appelle toutefois des éclaircissements lorsqu'elle s'applique à la très grande diversité des secteurs culturels, des modes d'expression, des filières. Comme le note l'avis du Ceser, il n'est possible d'apprécier la mise en pratique, sur le terrain, de ce qui est ici appelé « rééquilibrage », sans éléments budgétaires permettant d'évaluer la part relative de la culture dans le budget général de la Région, la proportion des différentes facettes de la diffusion culturelle, la répartition entre métropoles et territoires ruraux, etc.

Les conseillers du collège 3-4, qui exercent autant dans les métropoles que dans les villes



moyennes et les petites communes, sont sensibles à cette équité et appellent de leurs vœux des éclaircissements quant à ces équilibres. Largement impliqués dans des structures de terrain, ils sont très sensibles également à la capacité à pouvoir travailler efficacement sur le moyen et le long terme, et donc, d'une part, à la nécessité d'échanges constructifs et réguliers avec les différents acteurs du monde de la culture, d'autre part, à la faculté de maîtriser les dépenses et recettes sur plusieurs années. Cette anticipation est indispensable pour bâtir des expositions, programmer des spectacles de théâtre ou de cirque, organiser des concerts, former des médiateurs, etc.

Au-delà de l'actuelle saisine et de l'avis transmis dans l'urgence, la mise en place d'un groupe de travail sur la culture en 2023 sera l'occasion de se pencher plus en profondeur sur les différentes composantes du plan proposé par la Région et d'apporter aux conseillers régionaux des éléments tangibles et réfléchis en provenance de la société civile, que l'ensemble de ces questions concerne directement.

Nous tenons enfin à remercier l'ensemble des conseillers et notre chargée d'études, Nicole Dagher, pour l'étude et la rédaction de l'avis du CESER, dans les délais extrêmement courts imposés.

Sauf expression individuelle, les collèges 3 et 4 voteront cet avis.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillers Le collège 1 doit donner son avis sur le plan

INTERVENTION DE Manon DOYELLE, Au nom du Collège 4

Madame la Présidente, Messieurs les Présidents,

Je prends la parole en complément de l'intervention de Bruno Jacomy pour expliquer la position d'un certain nombre de conseillers qui ne souhaitent pas prendre part au vote.

Comme vous, le savez, nos collèges ont vivement manifesté leur intérêt pour les questions de politique culturelle régionale et de son financement depuis quelques mois.

En cela, la saisine sur le Plan Culture et Patrimoine aurait été une belle opportunité de faire travailler conjointement nos deux institutions régionales et de faire entendre les voix des acteurs culturels, associatifs, et d'éducation populaire au cœur de la mise en place de ces dispositifs sur l'ensemble de nos territoires.

Dire une nouvelle fois que les délais de travail ont été contraints serait un euphémisme. Nous saluons le travail de Nicole Dagher en charge de la rédaction de l'avis, et remercions les différents contributeurs qui ont essayé d'approfondir et d'affirmer dans cet avis les positions et besoins de nos mandants.

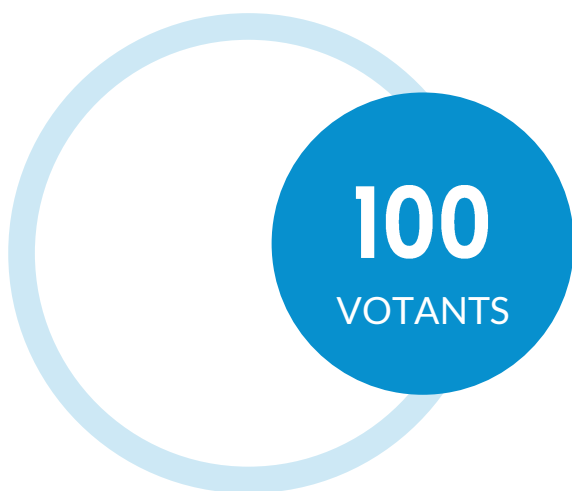
Malgré des échanges riches lors de notre courte séance de travail en visio deux jours avant la validation attendue de l'avis, son envoi douze heures avant la clôture des modifications possibles ne pouvait permettre un travail collégial.

En conséquence une grande partie de nos réflexions sont absentes de cette rédaction. Si nous les transmettrons bien sûr au futur groupe de travail « Culture » qui entamera ses travaux début 2023, ce manque ne permet pas à tous les conseillers de prendre part au vote.

Je vous remercie.

Résultats des votes

Assemblée plénière du 17 octobre 2022



97 ONT VOTE POUR

0 A VOTE CONTRE

3 SE SONT ABSTENUS

57 N'ONT PAS PRIS PART AU VOTE

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
1	Chambre de commerce et d'industrie de région Auvergne-Rhône-Alpes	BORTOLIN Alain				
		BERTHE Christian				
		DUBOISSET Gilles	X			
		Non désigné				
		PARAIRE Daniel	X			
		RENIE Stanislas	X			
		SIQUIER Marie-Amandine				
		VILLARD Hélène	X			
		VEYRE de SORAS Christine	X			
	Mouvement des entreprises de France (MEDEF) Auvergne-Rhône-Alpes	CELMA Patrick	X			
		CHARVERON Philippe				
		LE JAOUEN Eric	X			
		PANSERI Anne-Sophie				
		VENOSINO Dorothée				
	Confédération des petites et moyennes entreprises (CPME) Auvergne-Rhône-Alpes	CADARIO Jacques	X			
		DOGNIN DIT CRUISSAT Sarah	X			
		STOJANOVIC Sandrine				
		TARLIER Bruno	X			
	U2P Auvergne-Rhône-Alpes	BRUNET Christian	X			
		CABUT Bruno	X			
		GINESTET Fabienne	X			
		JOUVANCEAU Pascale	X			
	Chambre régionale de métiers et de l'artisanat Auvergne-Rhône-Alpes	LATAPIE Didier	X			
		MOLLARD André				
		OLEKSIK Bernadette	X			
		PEYREFITTE Carole	X			
		VIDAL Serge	X			
	Accord UNAPL Auvergne-Rhône-Alpes et CNPL Auvergne-Rhône-Alpes	BEZ Nicole	X			
		BLANC Dominique	X			
		MARCAGGI Christophe	X			
		ROBERT Anne-Marie	X			
	Centre des jeunes dirigeants Auvergne et Rhône-Alpes	ROBILLARD Pierre	X			
Pôle de compétitivité Lyon Biopôle Minalogic Partenaires Céréales Vallée ViaMéca – Plastipolis et Tenerrdis	CHABBAL Jean	X				
	Non désigné					

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		MARTEL Alain	X			
	France Chimie Aura	FRUCTUS Frédéric	X			
	Comité des banques Auvergne-Rhône-Alpes de la Fédération bancaire française	GRENIER Pierre-Henri	X			
	UIMM Auvergne-Rhône-Alpes	BORDES Claude	X			
		PFISTER Françoise			X	
	Fédération française du bâtiment de la région Auvergne-Rhône-Alpes	REYNIER Frédéric	X			
	Fédération régionale des travaux publics Auvergne-Rhône-Alpes	CORNUT Jean-Marc				
	Accord Fédération nationale des transports routiers Auvergne-Rhône-Alpes et Fédération des entreprises de transports et logistique de France	THEVENET Eric				
	Union inter-entreprises de Lyon et sa région	MOYNE Emmanuel	X			
	Association régionale Auvergne-Rhône-Alpes des industries agro-alimentaires	TRICHARD Alain				X
	Accord entre délégation territoriale de l'union des entreprises et des salariés pour le logement et les chambres régionales de la Fédération de promoteurs constructeur de France Auvergne-Rhône-Alpes	VERRAX Eric				
	SYNTEC Rhône-Alpes	DESSERTINE Philippe	X			
	Accord entre les directions régionales de la SNCF, d'EDF et de la Poste	FRANCESCHI Mylène	X			
	Union nationale industries carrière Auvergne-Rhône-Alpes	BOISSELMON Alain	X			
	Chambre régionale d'agriculture Auvergne-Rhône-Alpes	COR Chantal				
		FIALIP Yannick	X			
		FLAUGERE Jean-Luc	X			
	Fédération régionale des syndicats d'exploitants agricoles Auvergne-Rhône-Alpes	COMBE Véronique	X			
		ROYANNEZ Jean-Pierre	X			
	Les Jeunes agriculteurs Auvergne-Rhône-Alpes	DANANCHER Hugo				
		LAUZIER Léa	X			
	Confédération paysanne Auvergne-Rhône-Alpes	GUINAND Jean				X
		ROUX Annie				X
	Coordination rurale Auvergne-Rhône-Alpes	LAMIRAND Georges	X			
	COOP de France Auvergne-Rhône-Alpes	DUMAS Patrick	X			
	Confédération régionale de la mutualité, de la coopération et du crédit agricole Auvergne-Rhône-Alpes	VIAL Eric				
	Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire	BERNELIN Thierry	X			

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
2	Comité régional de la Confédération générale du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BLANCHARD Paul				X
		BOUVERET Lise				X
		BOUVIER Bruno				X
		CANET Fabrice				X
		DA COSTA Rosa				X
		FATIGA Antoine				X
		FAURE Philippe				X
		GELDHOF Nathalie				X
		GUICHARD Karine				X
		MARGERIT Laurence				X
		MURCIA Jean-Raymond				X
		NATON Agnès				X
		PELLORCE Pascal				X
		PUTOUX Laurent				X
		RODRIGUEZ Vincent				X
		SALA Chantal				X
		Non désigné				
		Non désigné				
	Union régionale de la Confédération française démocratique du travail Auvergne-Rhône-Alpes	BARRAT Jean				X
		BAULAND Gisèle				X
		BEAUJOU Victoire				
		BOLF Edith				X
		GUILHOT Jean-Marc				X
		JUYAUX-BLIN Christian				X
		LAMOTTE Bruno				X
		LE GAC Elisabeth				X
		LOZAT Jean-Luc				X
		MAITRE Eric				X
		MORAIN Marie-Christine				X
MORISSE François						
NINNI Agnès					X	
ROBERTO Sansoro					X	
SAILLANT Elisabeth				X		
SCHMITT Isabelle				X		

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
		SIVARDIERE Patrick				X
	Union régionale de la Confédération générale du travail Force ouvrière Auvergne-Rhône-Alpes	BLACHON Eric	X			
		BOCHARD Frédéric	X			
		DELAUME Colette	X			
		GILQUIN Jean-Pierre	X			
		LEYRE Michelle	X			
		PICHOT Arnaud	X			
		ROUVEURE Gisèle	X			
		SAMOUTH Pascal	X			
		SEGAULT Hélène	X			
		TEMUR Hélène	X			
		VINCIGUERRA Pio				
	Accord entre l'union régionale de la Confédération des travailleurs chrétien Auvergne et l'Union régionale de la Confédération française des travailleurs Rhône-Alpes	GRANDJEAN François	X			
		LAURENT Bernard				
		VERNET Sandrine				
	Union régionale de la Confédération française de l'encadrement Confédération générale des cadre Auvergne-Rhône-Alpes	ACOLATSE Erick	X			
		CARCELES Robert				X
		CARUANA Laurent	X			
		GALLIEN Sylvie				
		GILBERT Madeleine				X
	Union régionale de l'Union nationale des syndicats autonomes Auvergne-Rhône-Alpes	BISSON Bruno	X			
		HAMELIN Catherine	X			
		MUSSET Sophie				X
		MYC Michel				X
	Fédération syndicale unitaire Auvergne-Rhône-Alpes	DI MARCO Anna				X
	Union syndicale solidaires Auvergne-Rhône-Alpes	MILBERGUE Denise				X
		VELARD Patrick				X
3	Union régionale des associations familiales Auvergne-Rhône-Alpes	VIGNAUD Béatrice	X			
	Caisses d'allocations familiales de la région Auvergne-Rhône-Alpes	SERRE-CHAMARY René	X			
	Accord entre CARSAT Auvergne, CARSAT Rhône-Alpes et l'association régionale des caisses de MSA Auvergne-Rhône-Alpes	JOUBE Henri	X			
	GROUPAMA Auvergne-Rhône-Alpes	LAOT Patrick	X			
	Union régional de la Mutualité française Auvergne-Rhône-Alpes	AUBRY Marc	X			
	Fédération hospitalière de France régional Auvergne-Rhône-Alpes	DENIEL Patrick	X			
	Accord entre la délégation Auvergne-Rhône-Alpes de l'Union française des retraités, UNIORPA, Union régionale des Fédération départementales Génération Mouvement les aînées ruraux et Fédération national des associations de retraités Auvergne-Rhône-Alpes	AUSSEDAT Philippe	X			
	Accord entre le CREA Auvergne et le CREA Rhône-Alpes	CLAVERANNE Jean-Pierre	X			
	URIOPSS Auvergne-Rhône-Alpes	CHAPPELLET Jean				X
	Union régionale SCOP et SCIC Auvergne et Rhône-Alpes	BABOLAT Guy				

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Association pour le digital en région Auvergne-Rhône-Alpes	PROST Michel-Louis	X			
	Conférence des établissements publics de recherche en Auvergne-Rhône-Alpes	PELLA Dominique	X			
	Accord entre les présidents de l'Université de Lyon, de l'Université Grenoble-Alpes et l'Université Clermont Auvergne et associés	BERNARD Mathias	X			
		MEZUREUX Nathalie	X			
		PIGEON Florent				
		Non désigné				
	Section régionale FCPE, PEEP, UNAAP, URAPEL Auvergne et Rhône-Alpes	BENOIT Jean-Marie			X	
		GALLO Anaïck			X	
		SAGOT Fabrice				X
		TORDJEMAN Zihar	X			
	Association Lyon place financière et tertiaire	VARICHON Béatrice	X			
	CRAJEP Auvergne-Rhône-Alpes	COURIO Valérie	X			
		MONNET Alexis	X			
	Union régionale des centres d'information sur les droits des femmes et des familles Auvergne-Rhône-Alpes	BIN-HENG Maryvonne	X			
	Accord entre UNEF, AFEV, FAGE et UNI	IMBERT Mélanie	X			
		BELLOUCHE Larbi				
	Union régionale des fédérations laïques Auvergne-Rhône-Alpes	QUADRINI Antoine	X			
	Accord entre le comité régional olympique et sportif Auvergne et le comité régional olympique et sportif Rhône-Alpes	PLASSE Marie-Christine	X			
	Comité régional du tourisme Auvergne-Rhône-Alpes	PESCHIER Rémi	X			
		VIGNAT Josette	X			
	Accord union fédération des consommateurs Auvergne et Rhône-Alpes	POSSE Robert	X			
	Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire	MOYROUD Anne	X			
		VIARD Marcel	X			
	Conservateurs et professeurs de musées et Fondation du Patrimoine	JACOMY Bruno	X			
	Syndicat des entreprises artistiques et culturelles	MANOLOGLOU Antoine	X			
	Accord association sauve qui peut le court métrage, association Ardèche Images, EPCC, CITIA, association IMAGINOVE, association GRAC, association ACRIRA, association les Ecrans, association Plein champ et la Cinéfabrique	MARTIN Gérard	X			
	Accord entre les associations de bibliothécaires de France Auvergne et Rhône-Alpes, associations des libraires d'Auvergne et de Rhône-Alpes	MASSAULT Christian				X
	Accord ARRAHLM, CNL, SOLIHA, EPL et UNPI	ARGENSON Jean-Jacques				X
		CANALES Marion				
		GRATALOUP Sylvain	X			
		PATAT Salomé				
		VENEL Anne-Laure				
	Fédération des acteurs de la solidarité Auvergne-Rhône-Alpes	BEDIAT Patrick				X

Collège	Organisation	Nom	Pour	Contre	Abst	NPPV
	Accord ATD Quart-Monde, union régionale des entreprises d'insertion Auvergne-Rhône-Alpes, secours populaire française Rhône-Alpes et Auvergne, délégation régionale du Secours catholique Auvergne et Rhône-Alpes	GOUEDARD-COMTE Marie-Elisabeth				X
	Mission régionale d'information sur l'exclusion	CONDAMIN Yvon	X			
	Association filière bois Fibois Auvergne-Rhône-Alpes	BAREAU Anne-Marie	X			
	Accord entre URAPEI Rhône-Alpes et Auvergne, direction régionale de l'APF Auvergne-Rhône-Alpes, Fondation Perce Neige, APAJH Auvergne-Rhône-Alpes	PICCOLO Maël	X			
	Association nationale des apprentis	CADIOU Aurélien				
	Accord entre la Fondation OVE et Handi-Sup Auvergne	THOMAZET Loïc	X			
	Jeune chambre économique Auvergne-Rhône-Alpes	BONNEFOY Thomas				X
		CHAMBA Cécile				X
	Union des fédérations Auvergne-Rhône-Alpes de protection de la nature	EROME Georges	X			
		RESCHE-RIGON Frédérique	X			
	Fédération régionale Auvergne pour la protection de la nature et de l'environnement	SAUMUREAU Marc				X
	Ligue de coordination Auvergne-Rhône-Alpes de protection des oiseaux	RIVIERE Elisabeth				X
	Conservatoire d'espace naturels d'Auvergne	AUBERGER Eliane	X			
	Fédération régionale des chasseurs d'Auvergne-Rhône-Alpes	CERNYS Rémy	X			
	Personnalités qualifiées en lien avec l'environnement et le développement durable	DESSEIN Aurélie				X
		D'HERBOMEZ-PROVOST Sophie				X
		GUIEAU Willy				X
		VERDIER Jean-Louis	X			
4	Personnalités qualifiées	BARATAY Denis	X			
		BRUNO Marie	X			
		DOYELLE Manon				X
		FAUREAU Bernard	X			
		GELAS Nadine	X			
		HABOUZIT Michel	X			
		MARGUIN Christophe				

Contacts

Délégué général

Grégory MOREL

gregory.morel@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 41 95

Déléguée générale adjointe

Ingrid RANCHIN

ingrid.ranchin@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 55 16

Déléguée générale adjointe

Véronique MACABEO

veronique.macabeo@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 47 44

Chargée d'études

Nicole DAGHER

nicole.dagher@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 51 70

Contact presse

Nancy PIEGAY

nancy.piegay@auvergnerhonealpes.fr – Tél. : 04 26 73 40 44

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à notre newsletter sur

lettre.ceser@auvergnerhonealpes.fr

ou retrouvez les informations sur le site internet
de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :

ceser.auvergnerhonealpes.fr

AVIS

Par courrier en date du 7/10/2022, le CESER Auvergne-Rhône-Alpes a été saisi par le Président du Conseil régional pour émettre un avis sur la nouvelle politique régionale en faveur de la culture et du patrimoine pour la période 2021-2027.

Cette nouvelle feuille de route comprend des éléments de continuité par rapport à la politique régionale votée en 2017 (harmonisation territoriale, soutien aux industries culturelles, politique des grands projets, ou encore soutien au spectacle vivant) ainsi que des orientations renouvelées, qui ambitionnent d'apporter des réponses aux mutations et bouleversements qui touchent tous les secteurs de la culture.

A travers cette délibération, la Région affiche une volonté forte de rétablir une forme de rééquilibrage territorial entre métropoles et territoires et permettre un égal accès à tous à la culture.

Dans le présent avis, le CESER s'attache à présenter les grandes lignes de cette feuille de route régionale, d'y apporter quelques observations et de formuler quelques propositions.

CULTURE | POLITIQUE CULTURELLE | PATRIMOINE CULTUREL | CULTURE SCIENTIFIQUE TECHNIQUE ET INDUSTRIELLE | ANIMATION ET MEDIATION CULTURELLE | EQUIPEMENT CULTUREL | EVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES | REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES | THEATRE | SPECTACLE VIVANT | FESTIVAL | CINEMA | LIVRE | MUSEE | NUMERISATION

Crédits photos : 123RF

ceser.auvergnerhonealpes.fr



CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / LYON

8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER AUVERGNE - RHONE-ALPES / CLERMONT-FERRAND

59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 – 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20